

Séance du 05 Juillet 2023

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	9
- votants	11
- absents	5
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	30/06/23

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : FOUQUET Camille (pouvoir à LACOUT G), LECORNE Jocelyne, FELIX Dimitri, MONTJAUX Morgan (pouvoir à SEBAA S), TAURAND François

Secrétaire de séance :

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM05072023-02

OBJET

Décision
modificative
transfert de
crédit

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre reçue par la direction départementale des finances publiques concernant la hausse des taux de la taxe d'habitation sur les résidences principale entre 2017 et 2019.

Pour ajuster cette compensation, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 institue un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité à la charge des communes ayant procédé à une hausse du taux.

La commune avait décidé une augmentation du taux TH entre 2017 et 2019 qui déclenche la mise en œuvre de ce prélèvement dont le montant s'élève à 690.00€

Cette somme doit être mandater dans le compte 7391118 or dans le budget primitif, cette somme n'a pas budgétisé, il convient de transférer 690.00 € du compte 615221 dans le compte 7391118.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de transférer 690 € du compte 615221 dans le compte 7391118.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 05 Juillet 2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 07 juillet 2023
et publication ou
notification
du 07 juillet 2023

Le Maire,
Guy LACOUT.

